



Amiens, le 18 avril 2020

Communiqué de presse

Soutien aux populations touchées par les inondations et coulées de boue du 17 avril 2020 : recommandations



Les dégâts causés par les inondations et les coulées de boue, lors de l'orage de vendredi 17 avril en soirée, aux habitations de plusieurs communes de l'est d'Abbeville peuvent justifier que les voisins et les familles souhaitent venir en aide aux populations touchées.

Il est impératif que ces personnes, qui souhaitent légitimement faire acte de solidarité, interviennent sans constituer de rassemblement afin d'éviter le risque, toujours possible, de formation de cluster dans cette période où la propagation du Covid19 reste active. Les règles de confinement continuent de s'appliquer et les personnes portant assistance à leurs familles doivent être munies de l'attestation de déplacement avec le motif « raison familiale impérieuse ».

Il appartient aux maires d'apprécier si les secours et l'assistance d'ores et déjà apportés, notamment par les associations de bénévoles munis des équipements de protection, répondent suffisamment aux besoins de chacune de leurs communes.

Face à cette catastrophe naturelle, il convient de concilier la nécessaire solidarité avec la plus grande vigilance quant au respect des consignes sanitaires.